

VILLE D'ANGOULÊME / SCÈNE NATIONALE –THÉÂTRE D'ANGOULÊME

Convention d'objectifs

Année 2018

AVENANT N°1

Entre

La Ville d'Angoulême, représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2018, n° et désignée sous le terme « Ville », d'une part ;

et

L'ASSOCIATION SCÈNE NATIONALE - THÉÂTRE D'ANGOULÊME, sise au Théâtre, avenue des Maréchaux, 16000 ANGOULÊME, représentée par sa Présidente, Madame Josette LABAT et désignée sous le terme « Association » d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Pour permettre à l'Association de mener à bien ses initiatives dès le début de l'année 2018, la Ville a mis en place une convention d'objectifs par délibération n°17 du Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

A l'issue du vote du budget primitif 2018, il convient de consolider le soutien financier municipal au regard du budget proposé par l'Association.

Article 1 :

L'article 4 de la convention intitulé « Détermination de la contribution de la Ville » est désormais rédigé comme suit :

« La Ville accorde une subvention d'un montant de **850 000 euros**. »

Article 2

Le présent avenant ne modifie aucune autre disposition prévue dans la convention initiale.

Fait à Angoulême, le

Pour l'Association,
La Présidente

Josette LABAT

Pour la Ville d'Angoulême,
Le Maire,

Xavier BONNEFONT